



DEMISSION ALTERNANCE POUR FORMATION EN

Par Lele76

Bonjour,

je suis en CDI depuis mai 2018 au sein d'un grand groupe national. J'ai décidé de faire une alternance et j'ai été pris au sein de la direction de ma société pour faire cette formation. Cependant je suis employé sur une de branches du groupe et je dois démissionner de mon contrat pour faire mon alternance dans une autre branche du group au siège.

J'ai demandé une rupture conventionnelle mais elle m'a été refusé soit disant que l'inspection de Travail ne peut pas valider une rupture si je vais être embouché au sein du même groupe, est-ce vrai ? ou c'est mon employeur qui veut pas me donner la rupture ?

je vous remercie d'avance